

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 1^{er} MARS 2012

Présents : BERNOS, PAILLAS, IDOMENEE, ELICHIRY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, VALIANI, SOUMET, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, REICHERT, Mme REGUEIRO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
	Suzanne SAGE	à	Anne-Marie ANCHEN
	Joelle FABRE	à	Jean-Louis VALIANI
	Gérard FRECHOU	à	Louis REY
	Anne BARBET	à	Dominique QUEHEILLE
	Véronique PEBEYRE	à	Eliane YTHIER
	Dolores CABELLO	à	Robert BAREILLE
	Jean-Marie GINIEIS	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Patrick MAILLET	à	Marie-Lyse GASTON
	Jean-Pierre TERUEL	à	Martine MIRANDE

<u>Suppléants</u> :	Jean-Pierre VIDEGARAY	suppléant de	André MINJUZAN
	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE
	Georgette SALHI	suppléante de	Philippe GARROTE
	Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINE

Excusés : Patrick SEBAT, Joseph LEES, Jean CASABONNE, Alain TEULADE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean-Michel BELLOT, Gérard LEPRETRE, Nicolas MALEIG, Gilles BITAILLOU, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 120301-21-PAH

ESPACE BEDAT : MAITRISE D'ŒUVRE DU SECOND ŒUVRE

M. GAILLAT indique que par délibération du 25 août 2011, le Conseil Communautaire a décidé d'engager la consultation pour le choix du maître d'œuvre chargé de mener à bien les travaux du second œuvre de l'espace Bedat.

La procédure a été lancée et 3 cabinets d'architectes ont soumis.

Des incertitudes subsistant sur le contenu de la mission, nous n'avons pu arrêter le choix dans l'attente notamment des réunions intermédiaires prévues avec les candidats dans le cadre de la dévolution du lot Scénographie.

Ces réunions ont eu lieu et nous ont permis de préciser les prestations nécessaires.

Cependant, le délai écoulé depuis le dépôt des offres est trop important pour que nous puissions donner suite à cette consultation.

Aussi, il convient d'engager une nouvelle procédure adaptée pour retenir le maître d'œuvre du second œuvre.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** le présent rapport
- **DECLARE** sans suite à la consultation engagée au mois d'août 2011
- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer une nouvelle consultation pour le choix du maître d'œuvre du second œuvre et signer le marché correspondant.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 01 mars 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT